



COMPTE RENDU CHSCT DU 22/06/2021

Mme KUNTZ, la secrétaire animatrice n'étant pas disponible pour assurer sa mission, il a été nécessaire de faire appel à un prestataire privé pour ce CHSCT.

La société HIBISCUS a été choisie pour assurer la prestation de prise de note par une personne présente dans la même salle que la présidente. La séance est enregistrée par cette société, pour qu'un PV puisse être rédigé le plus précisément possible.

Déclaration liminaire intersyndicale, valant délibération (Cf fin de document)

Le Conseil d'État a rejeté la requête des OS (Solidaires, CFDT et CFTC) qui avaient attaqué la décision de la DRFIP21 de fusionner les 2 SIP dijonnais.

La délibération des OS (les 3 ci-dessus nommées + la CGT) rappelle que si fusion il y a, elle devra se faire en réelle concertation, avec une DRFIP à l'écoute des agents, par le biais des OS... Nous demandons que les agents soient réellement partie prenante dans cette fusion.

Mme BURDY : « retour » des ergonomes en septembre pour reprise du travail d'observation, diagnostique et rencontre des agents...

Et la DRFIP21 devra assurer la réflexion sur le travail du back-office car si ce travail ne peut être assuré par les agents, par conséquent, cela crée des prises de contact par les contribuables du fait de manque de temps pour effectuer la bonne mise à jour de la TF, de la TH, du traitement des listes...

Secrétaires adjoints :

La CFDT ayant refusé de prendre le secrétariat, 2 secrétaires :

Mme COUTURIER (Solidaires) et M. DIMECH (CGT)

Le GT de ce CHSCT a eu lieu le 17/06/2021.

Secrétaires adjoints pour le prochain CHS du 16/09/2021 :

Pascal LHOMOND (CGT) et Christophe RECOUVREUX (CFTC)

Mme Charlon quitte ces fonctions le 30/07/2021.

Son successeur à la tête de la Direction des Douanes sera donc le président du CHSCT21

Ordre du jour du CHSCT de ce jour :

1) Approbation des PV des séances plénières du 26/11/2020 et 04/02/2021. Pour avis.

2) Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service, et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane, intervenues depuis le dernier CHSCT. Pour information.

3) Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021. Pour avis.

4) Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services. Pour information.

5) Présentation du guide de prévention amiante. État des lieux de la prévention du risque dans les services. Pour information.

6) Présentation des DUERP/PAP 2021 de la Direction et Recette inter-régionale des douanes. Pour avis.

7) Actions liées à la prévention du risque « chaleur » dans les services. Pour information.

8) État des lieux des actions menées par les directions concernant l'interdisciplinarité des acteurs de prévention. Pour information.

9) Questions diverses

1) Approbation des PV des séances plénières du 26/11/2020 et 04/02/2021. Pour avis.

Suite aux difficultés liées entre autres aux absences de la secrétaire animatrice, il n'est pas possible de valider les 2 PV en question.

2) Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service, et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane, intervenues depuis le dernier CHSCT. Pour information.

2 fiches de signalement pour la DRFIP21 :

- une pour l'accueil Boudronnée : insultes de la part d'une personne accompagnant un contribuable ; la DRFIP ne peut « poursuivre » la personne ayant proféré des insultes car ne disposant pas de son identité. Pour la CGT, cela ne devrait pas empêcher de faire un rappel au contribuable. Mais lors de cet incident, à priori, le contribuable accompagné par la personne véhémement n'était lui-même pas agressif.

- une pour un huissier ayant subi des insultes et menaces de mort par un contribuable suite à une saisie. A priori, un signalement au procureur devrait être effectué, et la DG a été informée ; attente d'une réponse de la DG sur la procédure à mettre en place.

Douanes : RAS

INSEE : idem

Les fiches de signalement de la BSI de Dijon :

Décembre 2020 : 4 fiches de signalement par 4 agents de la BSI (faits récents + faits plus anciens), puis 3 autres fiches en janvier 2021 en rapport avec la suspension des missions des motards.

L'enquête administrative :

Certaines fiches dont le sujet remontait à 2015, 2016...

Enquête approfondie sur les faits les plus récents.

Enquête basée sur des rapports de services et interrogatoires sur 20 agents.

Puis transfert vers la DGDDI (RH) pour appréciation.

Des manquements relevant d'obligation de servir, rendre compte...

Élaboration d'un plan d'action pour la BSI en incluant l'ensemble des agents. Une cote unie est la même pour tous les agents.

Plan d'action pour la BSI « piétons ».

Plan d'action pour la BSI « motards » ; reprise de la moto à compter du 01/07/2021, après visite médicale qui sera annuelle.

Formation par les formateurs du centre de La Rochelle.

Demande d'interruption de la CFDT :

Au retour de l'interruption, la CFDT demande que ce sujet soit abordé lors d'un prochain CHS, avec la présence des acteurs de prévention (Médecin, chef de service, assistante sociale, ...). Toutes les OS vont dans le même sens.

3) Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021. Pour avis.

Budget : actuellement, budget disponible : 67000 euros (mais 6000 euros prévus pour fauteuils...), donc il reste en fait 61000 euros.

*** INSEE**

- Bâtiment INSEE :

isolation phonique très mauvaise du bâtiment Rue Hoche

Des devis par 3 sociétés pour faire des tests qui se sont avérés satisfaisants pour une société choisie.

Le devis : 34320 euros

Les OS envisagent un co-financement (50 % à priori)

3 devis acceptés :

- Devis SICLI (remplacement BAES) 3783 euros
- Devis extincteurs 1004,40 euros
- Aménagement de poste : 995,46 euros (attente de la confirmation que cette demande est bien liée à une prescription médicale)
- clavier : 170 euros prescription médicale

*** DRFIP :**

3 devis SICLI

3 ceintures lombaires : 55,86 euros chacune

20 sacs à dos : 919,80 euros

équipement trésorier en stores vénitiens (pour l'ambiance lumineuse)

2 devis stages défibrillateurs : pour 17 sessions : 5100 euros et 8 sessions 3000 pour la douane.

- 1460 brumisateurs : 5094,26 et les 10000 euros pour les fauteuils, il restera 24884 euros
- Les stores (décision ajournée et attendre fin d'année 2021 ou début 2022)

Les devis formation défibrillateurs : longue discussion sur ce sujet
Finalement, d'autres devis seront demandés à d'autres centres de formation (ailleurs qu'à Besançon) pour éviter de payer des frais trajet aux organisateurs.

Resterait, après ces décisions environ 25000 euros de budget disponible

4) Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services. Pour information.

- DRFIP

Point fait par l'AP sur la crise sanitaire, retour au travail en présentiel progressif, retour d'un agent vulnérable sur sa propre décision, visite de l'AP à la trésorerie de Seurre, ...

Des formations professionnelles en présentiel ont été à nouveau effectuées (jauge de 50%)

- Douanes

Pas de cas contact ni covid, retour en présentiel tel que prévu par protocole.

Le sujet de l'aération actuellement très important

Des manquements sur le port du masque

- INSEE

Pas de cas contact ni covid, retour en présentiel tel que prévu par protocole.

réunions : plus de 6 personnes maintenant

Pas de souci de port de masque.

5) Présentation du guide de prévention amiante. État des lieux de la prévention du risque dans les services. Pour information.

6) Présentation des DUERP/PAP 2021 de la Direction et Recette inter-régionale des douanes. Pour avis.

7) Actions liées à la prévention du risque « chaleur » dans les services. Pour information.

Présentation de la fiche (DRFIP Conditions de travail en période de canicule) / infos sur ce sujet sur Ulysse 21

Discussions sur les périodes où il fera très chaud à l'intérieur des bâtiments.

Aucun texte ne permet de cesser le travail à partir d'une température précise.

La température de 30 ° C est une température « seuil » prise en compte par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). Cet organisme préconise d'être vigilant dès que la température ambiante (à l'ombre) dépasse 30 ° C, ce qui correspond à une journée « inhabituellement chaude »... Tout cela reste interprétatif...

Le droit de retrait existe si l'agent, pense que sa santé est en danger du fait de la chaleur excessive... Il peut quitter son travail en faisant valoir son droit de retrait prévu par le Code du travail (art. L 4331-1 à L. 4131)

Le docteur HALIMI donne l'information suivante :

Lors de l'utilisation des brumisateurs, il ne faut pas laisser l'eau sécher sur la peau, mais s'essuyer le visage relativement rapidement après... C'est important...

8) État des lieux des actions menées par les directions concernant l'interdisciplinarité des acteurs de prévention. Pour information.

9) Questions diverses

LES POINTS 5, 6 ET 8 N'AYANT PU ÊTRE ABORDÉS FAUTE DE TEMPS, ILS SERONT TRAITÉS LORS D'UN PROCHAIN CHS, SOIT LE 06/07/2021 SI TOUT LE MONDE EST DISPONIBLE, SOIT LORS DU PROCHAIN PRÉVU LE 16/09/2021

**LA PRÉSIDENTE DU CHS ET DIRECTRICE DES DOUANES, MME CHARLON A ANNONCÉ SON DÉPART A LA RETRAITE ET REMERCIÉ LES MEMBRES DU CHS POUR CES 3 ANS DE TRAVAIL EN COMMUN.
NOUS L'AVONS AUSSI REMERCIÉE.**

DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE VALANT DÉLIBÉRATION



Dijon, séance plénière du CHSCT de Côte d'Or du 22 juin 2021

Madame la Présidente du CHSCT 21,

Le CHSCT de Côte d'Or a sollicité une expertise agréée sur la fusion des SIP Dijon Nord et SIP Dijon Sud et amendes au 1^{er} janvier 2020 lors de sa séance plénière du 13 novembre 2019.

Le directeur de la DRFIP21 a finalement accepté la réalisation de cette expertise agréée.

Sans attendre la mise en oeuvre et le résultat de cette expertise agréée, un arrêté ministériel du 17 décembre 2019 créait le SIP Dijon par fusion des SIP Dijon Nord et SIP Dijon Sud et amendes au 1^{er} janvier 2020.

Après réflexion et consultation des agents de ces services, les syndicats Solidaires, CFTC et CFDT ont décidé de former un recours en annulation contre cet arrêté.

Le Conseil d'État a rendu son jugement le 14 juin 2021, en rejetant la requête syndicale au motif que la fusion n'est pas jugée comme un « projet important ».

Les syndicats Solidaires, CFTC et CFDT rappellent que le directeur de la DRFIP21 avait pourtant reconnu de fait que la fusion était un projet important en acceptant l'expertise agréée. Les syndicats relèvent aussi que le Conseil d'État ne remet pas en cause l'argumentaire de nécessaire clôture de l'expertise agréée avant le passage en CTL.

Si le processus engagé en novembre 2019 s'annonçait long, tous les acteurs de ce dossier ne pouvaient imaginer qu'une crise sanitaire historique retarderait le traitement juridique du dossier aussi longtemps. Parallèlement, cette procédure juridique a permis d'interrompre la pleine fusion des deux services. Ainsi, les regroupements d'agents dans des mêmes espaces de travail n'ont pas eu lieu, ce qui est une réelle aubaine pour mieux gérer la nécessaire distanciation sociale entre les agents en contexte Covid.

Après consultation des agents, les syndicats Solidaires, CFTC et CFDT ont décidé, en responsabilité, de ne pas faire appel du jugement. Hier comme aujourd'hui, ils ne veulent pas faire traîner les choses « pour le plaisir ».

Dans la même logique de responsabilité, lors de cette séance plénière du CHSCT de Côte d'Or du 22 juin 2021, **les syndicats Solidaires, CFTC, CFDT et CGT vous demandent aujourd'hui, Madame la Présidente du CHSCT, l'arrêt de la procédure d'expertise agréée sur la fusion des SIP Dijon Nord et SIP Dijon Sud et amendes, initiée à leur demande lors du CHSCT du 13 novembre 2019.**

Si les syndicats Solidaires, CFTC, CFDT et CGT agissent en responsabilité, ils demandent à la DRFIP21 d'en faire de même, surtout tant que le contexte sanitaire persiste.

On rappelle que le SIP, + grand service de la DRFIP21, est composé des + importantes équipes, regroupant pour plusieurs d'entre elles (secteurs d'assiette, recouvrement) + de 10 agents. Il est l'un des 5 + importants SIP de France, qui mérite toute l'attention et le soutien nécessaire.

L'intersyndicale tient à souligner à nouveau aujourd'hui les difficultés du service créé par fusion :

- pertes d'emplois en 2020 et en 2021
- charge de travail toujours élevée, qui ne baisse pas à proportion des effectifs
- difficultés de gestion régulières
- conditions de travail dégradées
- agressions régulières, le SIP Dijon étant, de loin, le + important pourvoyeur de fiches de signalement de la DRFIP21 et de toutes les directions gérées par le CHSCT21
- agents en détresse, voire certains au bord du burn-out

L'intersyndicale du CHSCT 21 Solidaires, CFTC, CGT, CFDT.